

main, et qui seront pour vous et pour toute votre famille, jusqu'à la dernière génération, des titres à votre filiale reconnaissance et à votre généreux dévouement pour le Siège Apostolique.

Plein de cette espérance, je demeure plus que jamais,

M. le Chevalier,
Votre très-ob. et dév. Serviteur.

† Ig., Arch. de Marianapolis.

Mr. L. Adolphe Huguet-Latour,
Chevalier de St. Grégoire-le-Grand.

M. Huguet-Latour avait coutume de dire qu'il était fier de son titre de secrétaire-général de la société de St. Vincent de Paul, pour le diocèse de Montréal, mais voici que, après l'avoir porté un quart de siècle, on lui en décerne un autre bien plus élevé et qu'il portera, nous le savons, aussi dignement que tout autre. Ajoutons que depuis plus de trente ans, il a rendu des services importants à la cause de l'Eglise et à celle de la tempérance.

Il a publié, depuis 1863, plusieurs centaines de pages en brochures qui comprennent l'histoire des institutions catholiques de Montréal, et l'histoire des paroisses des environs de cette ville. Ces publications lui font le plus grand honneur, en outre qu'elles sont utiles à la religion et à l'histoire du pays. Depuis trente ans, M. Huguet-Latour est en rapport avec plusieurs sociétés savantes du Canada et des Etats-Unis. On l'a vu aussi prendre une part active aux mouvements qui se sont manifestés parmi nous pour encourager l'agriculture, l'étude de l'histoire naturelle, de l'horticulture, de la numismatique, de l'archéologie, de la météorologie : en un mot, il a été, on peut le dire, de tous les comités, où le travail en vue d'une bonne action était nécessaire. Tout récemment il a été nommé *Maitre-ès-arts* du *St. John's College*, de Fordham, qui est une Université sous la direction des RR. PP. Jésuites, en reconnaissance de services rendus à diverses reprises, depuis nombre d'années.

En 1864, l'*Echo du Cabinet de Lecture Paroissial* disait : " Nous devons rappeler que M. Huguet-Latour a été l'un des membres les plus dévoués de nos principales associations, et un de ceux qui ont le plus contribué à leurs succès si merveilleux et si extraordinaires." -

Enfin, on voit que le Saint-Siège, qui ne distribue pas ses récompenses au hasard, a su faire choix d'un homme de mérite, notre compatriote, pour l'honorer d'un titre que nous sommes tous heureux et fiers de lui voir porter.

Nous avons reçu de Mr. F. R. E. Campeau, d'Ottawa, un magnifique Portrait, grandeur 18 x 24, de Son Excellence Mgr. Conroy, Délégué Apostolique. Ce portrait, approuvé par Sa Grandeur et portant son autographe, a été exécuté par la maison S. E. Desbarats, Montréal ; c'est une lithographie taillée douce avec teinte en couleur. Mr Campeau l'offre en vente au prix minime de 75 cts. Agents demandés.

Décision judiciaire concernant les journaux.

1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'une autre, est responsable du paiement.

2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arriérés qu'elle doit sur l'abonnement ; autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3o. Tout abonné peut être poursuivi pour l'abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de Mr. le Chanoine Paré, du Chapitre de Montréal, ainsi que celle du Rév. Messire Buteau, du Collège Ste. Anne.